



Direction des Routes
Arrondissement de Marseille
Service Programmation Gestion

Dossier suivi par : Sylvie QUATRINI
Tél. : 04.91.16.82.20
Fax. : 04.91.72.32.70
Mél : sylvie.quatrini@cg13.fr
Fichier : V\ASARISAR GESTION COURRIERS\Courriers\Délégué
Routes\D2-St Menet-Avenant convention-MPM.doc

VOIRIE	DIR	AFG	GEV	AMG
ARRIVEE	30 NOV 2007			
RODV :				
C				

Marseille, le 26 NOV. 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Direction de la Voirie
2, Impasse de la Voirie
13014 MARSEILLE

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
N° d'enregistrement :	07-M-138838A
Courrier arrivé le	28 NOV. 2007
Original à :	D2 - St Menet
Copie à :	Le Délégué aux Routes (fait)

Objet : RD 2 - Création d'une voie d'accès à St Menet.
Avenant à la convention travaux CG/CUMPM/VDM.
PJ. : 3 originaux d'avenant.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau routier départemental, le Conseil Général, en accord avec vos services et ceux de la Ville de Marseille, a décidé de créer une voie d'accès sur l'A50 à St-Menet.

Une convention de fonds de concours tripartite a été signée le 10 octobre 2003.

Les participations de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ayant subi une forte augmentation due essentiellement aux travaux de réalisation du réseau pluvial dont les prix ont considérablement évolué par rapport à l'estimation initiale des travaux, un avenant à la convention du 10 octobre 2003 s'avère nécessaire.

Je vous propose de signer ces documents originaux et de les retourner également signés par la Ville de Marseille, à l'adresse suivante :

Direction des Routes
Arrondissement de Marseille
57, avenue Joseph Vidal
13008 MARSEILLE

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

VOIRIE	DIR	AFG	GEV	AMG
ARRIVEE	30 NOV. 2007			
RODV :	2007	12	08251	
C				

Bien Amicalement
Le Délégué aux Routes,

Serge ANDREONI